

*POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES*

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS
AUX YEUX

SOMMAIRE

Nos Pensions : leur rajustement. — Notre Assemblée Générale. — Vingtème Anniversaire. — Transport du Braille et des disques — Tribune du Livre Parlé. — Attention aux démarcheurs. — "La Flamme". — La Familiale des Soldats Aveugles. — T.S.F. (Sté de Secours aux Blessés Militaires).

Caisse Fraternelle

Entre nous. — Cotisation 1939. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 Janvier 1939. — Assemblées Annuelles de nos Sections — Avis divers. — Listes de donateurs.

ADMINISTRATION : SIÈGE DE L'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléphone : TRINITÉ 85-83

Chèque Postal : PARIS 160 31

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
 SCAPINI, Président honoraire.
 BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
 FAVRET, Secrétaire général honoraire.
 CONAN, Secrétaire général honoraire.
 AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.
Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON,
 CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET,
 GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAITÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI,
 NOIREAUX, ROBERT (*Maurice*), ROY (*Georges*), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente hono- raire.</i>	Mme du Bos ;
<i>Président</i> : M. de Traversay.	Mme Broquin ;
<i>Vice-Présidentes</i> {	M. de Chaumont-Quitry ;
	M. Chepfer ;
{ Mme Contamin.	Mme Chevalier ;
{ Mme L'Evesque.	Mlle Jalaquier
<i>Secrétaires</i> {	Mme Lévy-Weis ;
	M. Julien Mayer ;
{ M. Bloch, <i>adjoint au Trésorier</i> ;	Colonel de Traversay.
{ M. Iweins, <i>Secrétaire du Comité d'Action.</i>	
M. Auterbe, <i>Directeur à la Compagnie « L'Union ».</i>	

BULLETIN MENSUEL

DE

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

NOS PENSIONS LEUR RAJUSTEMENT

Nos camarades, qui ont suivi attentivement les comptes rendus de l'activité de l'U.A.G. parus dans le Bulletin et ceux de nos séances du Conseil d'Administration, savent combien celui-ci s'est toujours montré soucieux du maintien de la valeur réelle de nos pensions, c'est-à-dire de leur pouvoir d'achat, dans un temps où malheureusement la stabilité économique de notre Pays n'est pas encore un fait accompli.

Le Bureau a constamment tenu le Conseil au courant des efforts faits dans ce sens et des résultats de ses interventions auprès des Pouvoirs Publics.

Au cours des douze mois précédents, nous avons obtenu six pour cent de rajustement général de nos pensions et allocations, plus un rajustement particulier de dix pour cent du statut des Grands Mutilés. Cependant il apparaissait clairement, dès le mois de novembre dernier, que les avantages ainsi obtenus étaient déjà annihilés par la hausse constante du prix de la vie qui menaçait de s'aggraver encore pendant les mois à venir.

D'accord avec nos camarades des autres Groupements de Grands Invalides, nous avons entrepris l'action nécessaire auprès des Pouvoirs Publics, avant l'établissement du budget de 1939. Nous étions d'autant plus fondés à entreprendre ces démarches que, pour ce même budget, le Gouvernement avait décidé de consacrer un crédit de 1.800.000.000 pour le relèvement du traitement des fonctionnaires et des retraités.

Nous avons rendu compte de ce qui avait été fait auprès des Ministres des Pensions et des Finances. Nous n'entrerons pas dans le détail

de ces multiples démarches, faites aussi auprès des Commissions compétentes du Parlement et des personnalités dont le concours nous était utile.

Notre demande ne fut pas agréée par le Gouvernement qui, sans en contester le bien-fondé, déclarait ne pouvoir que remettre à plus tard la possibilité de l'étudier à nouveau.

Certes, les fonctionnaires étaient servis, mais nous devons, pour être justes, reconnaître que les relèvements précédents dont ils avaient bénéficié étaient inférieurs à ceux que nous avons obtenus. D'autre part, le relèvement nouveau fixé au 1^{er} janvier 1939 à cinq pour cent de leur traitement général se trouvait réduit à trois pour cent seulement, du fait de l'application de la taxe de deux pour cent, contribution nationale extraordinaire, dont nos pensions étaient exemptées. De ce fait, le crédit qui leur avait été réservé se trouvait réduit de plus de cinq cents millions.

Mais la question reste entière pour nous et nous voulons mettre nos camarades au courant des positions que nous avons prises et des modalités de notre action présente.

Nous leur ferons grâce des calculs qui précisent et fixent le taux de l'élévation du prix de la vie depuis la date de notre dernier rajustement. Nous dirons seulement que notre demande se justifie amplement et qu'elle se pose non seulement pour les aveugles de guerre mais pour toutes les catégories de mutilés et de pensionnés.

Des Commissions d'études ont établi des rapports à ce sujet, qui ont été soumis à la ratification du Conseil d'Administration de la Confédération. L'un de ces rapports envisage le rajustement général des pensions et de la retraite du combattant, un autre a trait spécialement au rajustement des allocations de grands invalides, y compris le statut.

Ces rapports ont été soumis à l'examen du Conseil d'Administration de la Confédération le 2 février dernier. Le Conseil a alors décidé de renvoyer au 23 février la décision à prendre en ce qui concernait le rajustement général, afin de permettre aux Associations un complément d'étude.

Mais, à la demande de l'U.A.G., le rapport concernant nos allocations spéciales fut pris immédiatement en considération à l'unanimité du Conseil et remis à son Bureau.

Le jeudi 23 février, le Conseil se réunissait comme il avait été prévu pour prendre une position définitive sur l'ensemble du problème. Il déclarait justifiée l'action à entreprendre, mais décidait de n'en demander la réalisation que dans le budget de 1940, afin de tenir compte des possibilités financières du pays et de ne point compromettre les efforts de redressement économique actuellement tentés.

Il reconnaissait qu'une exception devait être faite en faveur des grands mutilés et que, pour eux, une action immédiate s'imposait. Il donnait mandat à son Bureau d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet. Le représentant de l'U.A.G. donna alors son accord et dit à ses camarades du Conseil de la Confédération combien il leur savait gré de cette attitude.

L'action va donc reprendre sur des bases bien déterminées, avec la collaboration de la Confédération. Nous ne donnerons aujourd'hui aucun chiffre, ce qui serait prématuré, bien que nous les ayons très sérieusement étudiés. Nous demandons à nos camarades de nous faire confiance, le succès de cette entreprise ne dépend pas que de notre bonne volonté, étant donné les circonstances très difficiles que nous traversons, mais ils peuvent être assurés que nous ferons tout ce qui sera possible pour qu'une réalisation satisfaisante et rapide soit obtenue.

A. CONAN.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de l'U.A.G. aura lieu, comme chacun le sait, le dimanche 30 avril prochain et nous avons la ferme intention de faire cette réunion dans notre Salle des Fêtes. La véranda que nous construisons en ce moment sera achevée à cette époque et formera un agrandissement de notre salle sur le jardin. De cette façon, nous gagnerons un certain nombre de places et tous nos camarades qui assisteront à l'Assemblée pourront contenir dans notre salle. Tous les guides ne pourront peut-être pas être admis, nous demanderons simplement que seuls ceux qui accompagnent nos camarades aveugles-amputés et malades restent avec eux ; les autres auront certainement la bonne grâce d'attendre dans l'autre véranda, contiguë à la salle à manger. De cette façon, on évitera à bien des camarades le déplacement ennuyeux du centre de Paris à la rue des Minimes, comme les années précédentes, et nous aurons enfin le plaisir de tenir notre Assemblée chez nous. Ce sera pour nous une grande satisfaction et nous sommes certains, qu'avec un peu de discipline, que nous nous imposerons, nous parviendrons à tenir très aisément cette importante réunion dans notre Maison.

Il nous est difficile de donner encore aujourd'hui les dates et heures des réunions de nos Commissions ordinaires car il ne faut pas oublier que nous fêterons le vingtième anniversaire de notre Association. Tous ces renseignements seront donnés à nos camarades en même temps que les convocations qui leur seront adressées comme d'ordinaire à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Les camarades désireux d'obtenir l'attribution d'une chambre dans notre Maison à l'occasion de l'Assemblée Générale sont priés de nous le faire savoir avant le 12 avril prochain. Nous pourrions alors procéder à la répartition des chambres et, comme il est à peu près certain que nous ne pourrions répondre à toutes les demandes, comme il a été fait l'année dernière, nous assurerons le logement de nos camarades en louant des chambres dans les hôtels avoisinants. C'est pourquoy il est indispensable que les membres de l'U.A.G. désirant être logés, nous le fassent savoir avant le 12 avril.

H. AMBLARD.

VINGTIÈME ANNIVERSAIRE

Notre Association, qui fut fondée au début de décembre 1918, a donc maintenant plus de vingt ans d'existence. Nous avons marqué cette date en décembre dernier, lors d'une de ces petites réunions amicales que nous tenons pendant l'année et au cours de laquelle notre Président, puis nos camarades Izaac et Lagarde prirent la parole.

Pour célébrer notre vingtième anniversaire auquel nous voulons donner une importance particulière, nous avons projeté de faire inaugurer le buste du Maréchal Maunoury. Cette Œuvre, exécutée par le Maître Jean Boucher, membre de l'Académie des Beaux-Arts, qui fit pour nous le buste d'Eugène Brioux, est maintenant presque achevée et, le mercredi 26 avril, nous aurons la grande joie de placer le buste du Maréchal dans notre grande salle, où le Général Brécard, qui fut son collaborateur, a bien voulu nous promettre de l'inaugurer. Nous aurons donc cette après-midi là, une réunion importante par la signification que nous voulons lui donner, d'abord pour nous rappeler qu'il y a déjà vingt ans que nous sommes groupés, et ensuite pour témoigner au glorieux Maréchal Maunoury, aveugle de guerre comme nous, notre souvenir pour l'aide efficace qu'il nous apporta au moment où nous formions notre Union. Il est bon, pensons nous, de glorifier ce sentiment du souvenir, souvenir de ceux qui furent avec nous, nous apprécièrent et nous firent confiance, souvenir aussi des heures passées en commun à constituer ce Groupement qui nous a permis de supporter bien des choses, et auquel nous restons fidèlement attachés.

Nous retenons également la date du samedi 29 avril. Contrairement à l'habitude qui veut que nous mettions la dernière main aux vœux que nous ferons adopter en Assemblée Générale, nous nous réunirons en une fête familiale qui, nous l'espérons, sera divertissante pour tous. Le Théâtre de Paris, voisin de notre Maison, rue Blanche, dont le local nous est gracieusement offert par M. Volterra, son aimable Directeur, nous accueillera ainsi que nos familles et nous pourrions assister à un spectacle varié que nous mettons sur pied en ce moment.

Nos camarades comprendront donc que nous ne fixions pas encore les dates des réunions de nos Commissions, mais ils seront avisés en temps opportun et nous ne pensons pas les desservir dans la préparation de ces diverses manifestations auxquelles nous les convierons.

H. AMBLARD.

TRANSPORT DU BRAILLE ET DES DISQUES

Plusieurs camarades nous ayant signalé les quelques difficultés qu'ils éprouvaient à se faire délivrer les livres Braille ou les disques que nous leur envoyons, nous avons tenu à poser une question très nette au Ministère des P.T.T.

Il ressort, d'après la réponse que nous avons reçue et que nous publions ci-après, que le transport des objets volumineux comme les livres en Braille ou les disques, dépendent du chargement du facteur et aussi de la distance parfois grande que ceux-ci ont à parcourir. Il y a donc là des questions d'espèce au sujet desquelles l'Administration comme les intéressés, c'est-à-dire nos camarades, doivent faire preuve d'esprit de conciliation afin d'obtenir au mieux de nos intérêts la délivrance des colis que nous leur envoyons.

Voici, la réponse que nous communique le Directeur de l'Exploitation Postale :

« Vous avez appelé mon attention sur les conditions dans lesquelles sont distribués des envois contenant des impressions en caractères Braille et des disques adressés à certains de vos correspondants.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la distribution à domicile de tous les objets confiés au service, constitue la règle. Cependant, aux termes des règlements en vigueur, certains envois peuvent être conservés au Bureau lorsque, en raison de leur poids ou de leur volume, il n'est pas possible de les faire transporter par les distributeurs.

« Sont également conservés pour être distribués au guichet, les paquets ou objets qui, tout en étant susceptibles d'être isolément transportés par les facteurs, ne peuvent cependant, soit en raison de leur nombre, soit en raison du volume des correspondances ordinaires, être portés à domicile par ces agents.

« Il résulte des considérations qui précèdent que chaque cas particulier doit faire l'objet d'un examen spécial où le plus large esprit de tolérance doit être apporté en vue de concilier les intérêts du service et ceux du public.

« Mais, pour me permettre de faire cesser les abus que auraient été constatés, il est indispensable que vous me fournissiez toutes précisions utiles sur les cas concrets que vous avez pu relever.

« Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de ma considération, distinguée. »

TRIBUNE DU LIVRE PARLÉ

Extraits de lettres de camarades exprimant leur satisfaction de posséder le « Livre Parlé » :

de notre camarade CAPITAINE, de Velaux (Bouches-du-Rhône) :

« ...En vous accusant réception des deux ouvrages sur disques reçus le 4 courant ainsi que le tourne-disque arrivé ici le 6, j'ai le plaisir de vous témoigner ma satisfaction présente et le regret de n'avoir pas fait cette acquisition plus tôt, car au premier essai, j'ai été émerveillé du bon fonctionnement et de la netteté de la voix... »

de notre camarade LERICHE Henri, de Clermont (Oise) :

« ...Avec quelle joie j'ai écouté le « Livre Parlé ». Je n'ai qu'un seul regret, c'est de ne pas en avoir fait l'acquisition plus tôt, car je vous assure que je viens de passer quelques jours heureux en écoutant cette lecture si bien rendue. C'est vraiment regrettable qu'il y ait encore trop de camarades qui soient comme moi, aussi négligents à en faire l'acquisition, car avec les facilités que nous donne l'Union, tous les camarades devraient l'avoir. C'est vraiment une grande joie, cette réalisation... »

de notre camarade COURTY, de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais) :

« Etant très heureux d'avoir fait l'acquisition de l'appareil du « Livre Parlé », j'en suis très satisfait et cela m'intéresse beaucoup. Je remercie l'U.A.G. de ses heureuses initiatives et j'espère que beaucoup de camarades s'intéressent, comme moi, à ce livre... »

ATTENTION AUX DÉMARCHEURS

Il nous est encore signalé que plusieurs de nos camarades sont sollicités de divers côtés par des Agents d'Assurances qui leur proposent des affaires, bien entendu intéressantes à leurs dires. Les unes sont soi-disant des Compagnies d'Assurances connues, d'autres des Sociétés totalement inconnues ; toutes ont les adresses de nos camarades, qu'ils se sont procurées nous ne savons comment, et se présentent, soit de la part de membres de l'Association, soit directement de la part de l'Association elle-même.

Nous tenons à dire, ou plutôt à redire :

1° Que nous n'avons donné mandat à personne de se présenter auprès de nos camarades de notre part,

2° Que nous n'avons donné à qui que ce soit la liste des membres de l'U.A.G.

Nous attirons aussi spécialement l'attention de nos camarades sur le danger qu'il y a à souscrire un contrat quelconque ou à confier de l'argent à des démarcheurs, sans avoir de renseignements sûrs concernant les Sociétés qu'ils représentent et nous nous tenons à la disposition de nos camarades pour prendre les renseignements qu'ils désireraient posséder.

“ LA FLAMME ”

Le vendredi 28 avril, au moment des travaux de notre Assemblée Générale, l'Union des Aveugles de Guerre ranimera la flamme avec la Société de la Musique des Anciens Combattants Français.

LA FAMILIALE DES SOLDATS AVEUGLES

La prochaine réunion de « La Familiale des Soldats Aveugles » aura lieu le dimanche 19 mars 1939, 10, rue des Messageries, Paris, comme d'habitude, de 14 heures à 18 h. 30 et comprendra concert, goûter, sauterie.

T. S. F.

La Société de Secours aux Blessés Militaires (Croix-Rouge Française), 21, rue François-I^{er}, Paris, nous communique la note suivante qu'elle nous demande de porter à la connaissance de nos camarades :

« L'Œuvre des Aveugles de la Société de Secours aux Blessés Militaires », 21, rue François-I^{er}, Paris, est heureuse de faire savoir aux Aveugles de Guerre qu'elle peut mettre à leur disposition des postes de T.S.F. pour l'achat desquels elle accorde aux Aveugles qui n'en ont pas encore bénéficié, une participation de 200 francs. Notre Œuvre prend, en outre, à sa charge les frais de port et d'emballage :

1° Modèle clavier 5 lampes, comportant 10 touches semblables à celles d'une machine à écrire, qui donnent 10 stations et, sur le côté, un tambour en noms de stations ou repéré en Braille, qui assure par rotation la prise de toutes les stations européennes : petites ondes, grandes ondes, ondes courtes, *au prix net de 975 francs.*

2° Modèle 528, 5 lampes métalliques, toutes ondes, *au prix net de 925 francs.*

3° Modèle 690, 6 lampes métalliques, toutes ondes, *au prix net de 1.250 francs.*

S'adresser directement 21, rue François-I^{er}, Paris (8^e).

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Madame Duhén, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille Monique, le 19 janvier 1939.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité au bébé.

Mariages

Nous apprenons le mariage de la fille Lucienne de notre camarade Herman, de Ruffiac (Morbihan) avec M. Jean Guéhenec, célébré le 20 février 1939.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Watier Edouard, de Nogent-sur-Marne (Seine), décédé le 16 octobre 1938, à l'âge de 53 ans.

Né le 5 juillet 1885, à Hanouville (Meurthe-et-Moselle), adjudant au 282^e Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 28 septembre 1915 à Vimy. Réformé à 100 %, art. 10, pour cécité complète, il laisse une veuve et quatre enfants.

Notre camarade Lévié Marcel, de Parigny-lès-Vaux (Nièvre), décédé le 11 janvier 1939, à l'âge de 44 ans.

Né le 31 août 1895, à Balleroy (Calvados), lieutenant au 110^e Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 28 février 1916 à Douaumont. Réformé à 200 %, art. 10 et 12, pour cécité et blessures multiples, il était Grand Officier de la Légion d'Honneur et laisse une veuve et trois enfants.

Notre camarade Gauthier Raoul, de Dracy-le-Fort (Saône-et-Loire), décédé le 13 février 1939, à l'âge de 58 ans.

Né le 4 mai 1881, à Châlons, notre camarade fut blessé le 25 septembre 1915 à Souchez. Réformé à 100 %, art. 10, pour cécité, il était Officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire.

Notre camarade Bidaud Théodore, de Bois-Colombes (Seine), décédé le 25 février 1939, à l'âge de 50 ans.

Né le 12 septembre 1888, caporal au 10^e B.C.P., notre camarade devint aveugle, le 3 juin 1918. Réformé à 100 %, art. 10, pour cécité, titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, il laisse une veuve et un enfant.

De la femme de notre camarade Ricci, d'Ajaccio, décédée le 10 décembre 1938, à l'âge de 45 ans.

De la femme de notre camarade Acart, de Grignon (Seine-et-Oise), décédée le 25 janvier 1939, dans sa 63^e année.

De la mère de notre camarade Gérard, de La Chartre-sur-Loir (Sarthe), décédée le 22 janvier 1939, dans sa 74^e année.

De la femme de notre camarade Cochereau, du Mans, décédée le 2 janvier 1939, à l'âge de 55 ans.

Du beau-père de notre camarade Hadot, de Vertus (Marne), décédé le 27 janvier 1939, à l'âge de 76 ans.

De la femme de notre camarade Gobert, de Chaumont-en-Vexin (Oise), décédée en février 1939.

De la femme de notre camarade Huppé, de Haute-Isle (Seine-et-Oise), décédée le 21 janvier 1939, à l'âge de 36 ans.

De la mère de notre camarade Mayeu Bertin, de La Bastide des Jourdans (Vaucluse), décédée le 12 février 1939.

Du père de notre camarade Coulard, de Loué (Sarthe), décédé le 4 février 1939, dans sa 70^e année.

Nous adressons, aux parents, nos plus vives condoléances.

COTISATIONS 1939

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Rohart, 5 fr. ; Boitel 20 ; Grobi 15 ; Coudrai 10 ; Veillet 5 ; Morlet A. 10 ; Lecaudey 5 ; Estorges 10 ; Le Viavant 5 ; Beaslas 5 ; Peligry 5 ; Gouriou 5 ; Eugène P. 5 ; Junot 50 ; Goudailler 10 ; Demontpion 5 ; Boudra 10 ; Moricel 10 ; Dumontet 5 ; Quittanson 10 ; Dupuy P. 10 ; Moreau A. 10 ; Barbet 5 ; Truffert 5 ; Dessartre 10 ; Treneau 10 ; Beaudufé 10 ; Cailbault 10 ; Valadeau P. 10 ; Bourbon 15 ; Grattepain 10 ; Courtecuisse 5 ; Guillin 10 ; Thevenin 10 ; Maubert 5 ; Hatet 10 ; Henaff 10 ; Simonet 10 ; Violet 5 ; Ferrer 10 ; Beauchemin 10 ; Mauduit 10 ; Invernizzi 10 ; Drion L. 5 ; Murat 5 ; Dolmière 10 ; Feutré 15 ; Leproust 10 ; Pairaud 5 ; Blanc 5 ; Robert G. 10 ; Brunon 5 ; Laurent E. 15 ; Cizeron 5 ; Peltier 5 ; Cluze 15 frs.

Cotisations

Duforest, Martinet, Delaunay H., Belleret, Bouchet P., Levesque, Feuillet, Carloux, Adrien, Bramard, Malesieux, Foubet, Pic, Vidil, Gicquel, Maros, David L., Salvat, Rohart, Sursin P., Berthet, Grobi, Petit J., Ramspacher, Storme, Coudrai, Grenet, Torreborre, Rondeau, Veillet, Morlet A., Lecaudey, Meyer J., Estorges, Le Viavant, Beaslas, Peligry, Lainé G., Lambert P., Quinet, Dangas, Dunard, Chauvel, Sibiril, Viguiet, Richou, Eiselé, Horlon, Massely, Dubs, Bavouzet, Gallard, Gouriou, Eugène P., Goudailler, Petit A., Bouché A., Culot, Delahaie, Cagneul, Sauvage, Stoldick, Vernhes, Bayol, Delafosse G., Thouvenin, Garnaud, Beauval, Parvillers, Clemencel, Laurent F., Demontpion, Marignier, Dupont J., Perrais, Drion G., Pinasseau, Boudra, Moricel, François M., Petit A., Bidau, Dumontet, Quittanson, Mercier R., Choron, Huc, Durand P., Chardon, Lardière, Grillon, Mathieu, Emo, Dupuy P., Guenivet, Boules-teix, Gautier R., Moreau A., Deschamps, Blin, Boyenval, Barbet, Fautsch, Reuchet, Bertau, Schoettel, Beucher, Truffert, Alquié G., Dessartre, Betremieux, Lansquenet, Chatonnier, Beaudufé, Toutain P., Launay R., Cailbaut, Valadeau P., Jabouille, Berigaud, Marteau, Salles, Hemery, Farrant, Vabois, Kolb, Couteau, Anthène, Cloerec, Bagas, Brechon, Papineau, Bourbon, Fauvel, Vincent G., Gratte-

pain, Brunin, Couchouron, Beguin, Lapoule, Viance-Bressaudier, Tremège, Courtecuisse, Desmats, Equerre, Talmard, Guillin, Thevenin, Maubert, Johannsen, Madaire, Lamerand, Leblond A., Mezières, Gaultier, Moulin E., Hatet, de Diego, Lallemand, Rabel, Maison, Tocquard, Kerneis, Declercq, Hénaff, Simonet, Isnardy, Peyrebrune, May, Violet, Laborie, Arnould, Fruit, Julie A., Vella, Coupas, Deboulet, Kromer, Lagache, Dufau E., Boeningen, Deglise, Rousseau L., Camerle, Ferrer, Maze, Dozinel, Thibaut, Liénart, Trouillet, Touzet, Braun, Riffaud, Bozellec, Delorme, Mauduit, Stafrach, Invernizzi, Drion L., Lacombe, Toudic, Mounier, Quidor, Marouzet, Leveau R., Murat, Dolmière, Lebrun S., Clavel, Leroux E., Lopital, Mandet, Pons, Vaxelaire, Feutré, Desert, Franc, Semin, Huguény, Robineau, Gille, Domenger, Petitpeix, Rémy, Tissier, Forgues, Gautier P., Gauthier A., Barnabé C., Boutaric, Teutsch, Dehner, Hereng, Desgrippes, Guihard, Lappe, Julio, Ouillet, Remia, Ducrot, Loiseau A., Jarré-Sarré, Coulard, Affre, Cognard, Grand J., Spinetta, Leproust, Pairaud, Blanc, Pichenot, Robert G., Brunon, Fauque, Lecomte G., Dahout, Lebon, Curé, Garnier A., Devarrieux, Deville, Auffret, Cizeron, Peltier, Cluze.

Procès-verbal
de la Réunion du Conseil d'Administration
du 27 Janvier 1939

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Guillam, Izaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Cabasson, Céré-Lobourdette, Courteix, Derunder, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Lafargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Muller, Nicolaï, Noireaux, Robert M., Roy G., Satgé.

Excusés : Bloncourt, Scapini.

Assistaient également à la séance : Les Délégués des Sections : Angot, Chalendar, Dallet, Douet, Dupuy M, Gallard, Mulsant, Philippe, Planquette.

Les camarades : Arnoult E, Boudant, Briant, Charlat, Chatillon, Chauvel, Detoc, Guy, Laboulais, Mathieu, Méline, Nicolaï P, Olivier, Pagenel, Rousseau, Saillot.

M. de Traversay, Président et M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action, M. Bloch, Trésorier-Adjoint.

1° Le procès-verbal de la réunion du 27 décembre 1937, est adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de novembre : Quelques explications sont demandées par Noireaux et Evrat sur les dépenses de la Maison et la situation est adoptée à l'unanimité.

Situation financière de décembre : Adoptée à l'unanimité.

3° Projet de rapport moral : Fauvel rappelant les événements de septembre tient à souligner que le Bureau a fait le nécessaire pour la sécurité des camarades. A ce propos Laffargue demande qu'on s'occupe du paiement des pensions des grands mutilés en cas d'événements.

Le projet de rapport moral est adopté à l'unanimité.

4° Projet de rapport financier : Le rapport ayant été communiqué aux administrateurs, quelques observations sont formulées par Lagarde sur la présentation des comptes de prévoyance. Au sujet de

cette Caisse, Fauvel fait préciser certains points du règlement qui ne pourront être changés qu'en Assemblée Générale.

Après un regard d'ensemble sur le bilan, le rapport financier mis aux voix est adopté à l'unanimité.

5° Projet de budget pour 1939. Ce projet, présenté par le Bureau et la Commission des Finances, a été établi en tenant compte des prévisions d'augmentation de certains chapitres.

Il est donné connaissance au Conseil des dépenses de l'année précédente, comparées avec les crédits votés par l'Assemblée Générale.

Deux chapitres présentent les dépassements de dépenses, ce sont celui du chauffage et celui du bulletin. Les différents postes sont ensuite examinés un par un. Les propositions du Bureau sont acceptées, 3 chapitres voient leur chiffre relevé. Ce sont :

a) « Remboursement forfaitaire des frais du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier », porté de 25 à 36.000 francs, le Bureau ayant à répartir cette augmentation selon les besoins.

b) « Caisse-maladie », porté de 170.000 à 200.000 francs.

c) « Location Maisons de Repos dans diverses régions », porté de 50 à 65.000 francs.

Le projet de budget, s'élevant à la somme de 2.151.000 francs, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Il y a lieu de tenir compte également du budget annexe de la Caisse de Prévoyance se montant à 250.000 francs.

Fauvel propose qu'on examine la situation des camarades qui ont des enfants non Pupilles de la Nation poursuivant leurs études, afin que l'Union les aide en cette circonstance. Après discussion, le Bureau est chargé d'étudier cette proposition.

6° Désignation des Commissions de l'Assemblée Générale et de leurs rapporteurs.

Les Commissions sont ainsi constituées :

Commission des Pensions, rapporteur : Conan.

Commission Services Intérieurs et Maison de l'Aveugle, rapporteur : Amblard.

Commission d'Action Sociale et Prévoyance, rapporteur : Izaac.

Commission de la Propagande, rapporteur : Guillam.

Commission du Budget, rapporteur : Favret.

Commission des Questions diverses, rapporteur : Guillam.

7° Questions diverses : Le Conseil vote l'attribution d'un prêt maison de 7.000 francs au camarade B., victime civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45.

Assemblées annuelles de nos Sections

Régionale de Lyon

Le Bureau de la Régionale de Lyon est heureux d'informer les membres de la Section que l'Assemblée annuelle aura lieu le dimanche 26 mars, sous la présidence effective du camarade Izaac, Vice-Président de l'Union des Aveugles de Guerre.

Comme les autres années, elle aura lieu à 9 h. 30 dans la Salle des fêtes de l'Union Nationale des Combattants, 16, rue Romarin, à Lyon.

L'Assemblée sera suivie d'un banquet servi dans les Salons Berrier et Millet, 30, Place Bellecour, au prix de 38 francs par couvert, service compris. Au cours de ce dîner, on procédera au tirage d'une tombola et nous remercions à l'avance tous les camarades qui voudront bien apporter quelques lots pour en assurer le succès.

Nous prions les camarades qui désirent assister au banquet de faire savoir au Président Mulsant, le nombre de couverts qu'ils comptent retenir.

Le Bureau du Comité.

Départementale de la Seine-Inférieure

La Section Départementale de la Seine Inférieure tiendra son Assemblée annuelle le dimanche 26 mars prochain, à 10 heures du matin, chez M. Mouline, rue Edouard-Fortier. Cette réunion sera suivie d'un déjeuner familial.

Le camarade Guillam, Vice-Président de l'U.A.G. représentera le Conseil d'Administration de l'Union.

Régionale de Limoges

La Régionale de Limoges a fixé son Assemblée annuelle au dimanche 2 avril prochain, sous la présidence d'honneur du camarade A. Conan, Président de l'U.A.G.

Les camarades de la Section recevront un avis individuel leur donnant toutes précisions sur la réunion.

Départementale du Lot-et-Garonne

L'Assemblée annuelle de la Départementale du Lot-et-Garonne, se tiendra le dimanche 2 avril prochain, au lieu du 26 mars comme il avait été publié dans notre dernier bulletin.

L'Assemblée se réunira à Agen et sera présidée par le camarade Guillam.

Départementale des Alpes-Maritimes

La Section des Alpes-Maritimes tiendra son Assemblée annuelle le dimanche 2 avril prochain à Cannes. Le camarade Leveau représentera le Bureau de l'Union.

Une convocation individuelle et un bulletin d'inscription au Banquet seront adressés à chaque camarade de la Départementale avec tous détails sur la réunion.

AVIS DIVERS

Notre camarade et Mme Toutain, informent les membres de l'U.A.G. qu'ils les recevront dans leur pension de famille située à Bagnoles-de-l'Orne (Orne), station thermale, cure d'air et de repos, casino. Confort, cuisine soignée, prix modérés. Ecrire : M. et Mme Toutain, « La Pomme d'Or », Tessé-la-Madeleine (Orne).

Le meilleur accueil sera réservé aux familles des camarades aveugles de guerre.

Madame Gasse, veuve de notre camarade Edmond Gasse, nous fait savoir qu'elle désirerait vendre sa maison, comprenant : 1° au rez-de-chaussée, une salle à manger, une cuisine, une chambre et une autre petite pièce ; au premier étage, deux chambres et un grenier, construction en briques, couverture tuiles et ardoises ; 2° écurie, étable et chartil ; 3° Lapinières, charreterie, grande grange dont une partie peut servir de garage ; jardin, Electricité.

S'adresser directement à Mme Veuve Gasse, Vesly (Eure).

Vins de table. Vieux vins en fûts ou en bouteille, région Bordeaux, Bergerac.

Demander prix courant au camarade Simon Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

Echantillons gratuits sur demande.

A. Lacotas, chez les Producteurs de l'Hérault, 43, rue Henry-René, Montpellier, offre au 1^{er} mars 1939 :

Vin rouge 1^{er} choix, 9°5, à 2 fr. 85.

Vin rouge supérieur, 10°, à 2 fr. 95.

Vin rouge extra-vieux, 11°, à 3 fr. 20, récolte 1936.

Les prix s'entendent au litre, nu, expédiés en barrique de 220 litres environ. Supplément de 0,05 au litre pour envoi en 1/2 barrique de 120 litres environ. Franco de port et de régie, sur gare du destinataire. Logement : les fûts sont consignés et repris au même prix rendus franco Gare Montpellier.

A vendre : vélocar type « Cyclotourisme », très bon état, avec deux pneus neufs de rechange, prix à débattre.

S'adresser au camarade Joseph Pallier, 19, rue Thiers, Bellac (Haute-Vienne).

A vendre : Machine à écrire marque « Celtic », en parfait état.

S'adresser directement à M. Bouffort, 31, rue Esquirol Paris (13^e).

Aux amateurs d'apéritif, grand vin de Valmya genre Porto, livré franco domicile en caisses de 8, 15, 30 bouteilles au prix de : 15 frs, 14 fr. 50 ou 13 fr. 50 et en fûts de 40 et 60 litres, à 12 fr. 75 et 12 fr. 25 le litre, fût perdu.

S'adresser au camarade Polette, 42, rue de Dantzig, Paris (15^e), téléphone : Vaugirard 66-90.

Maison, avec jardin, à vendre à Bar-sur-Seine, désignation : Une maison sise à Bar-sur-Seine, le long des promenades de la Porte de Troyes, comprenant : au rez-de-chaussée trois pièces, dont deux à feu ; au premier étage : une chambre ; grenier, cave bétonnée, hangar bétonné, poulailler, cabane à lapins, puits et pompe à godets, grand bac, lavoir couvert. Grand jardin clos, contenance 8 ares 80, gaz, électricité, jouissance immédiate.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Camerle Louis, 6, rue de Fécamp, Paris (12^e).

CHANGEMENT D'ADRESSE

Lagarde Osmin, Villa Argentina, Ustaritz (Basses-Pyrénées).

LISTE DE DONATEURS

Mme Genevey Matton, Paris 100 fr. ; Mme Lebossé, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure) 25 fr. ; Mme Coquerelle, Epinay-sur-Seine 100 fr. ; Mme Condamin, Nice 6 fr. ; M. Emery, Fresnes-en-Wœvre (Meuse) 20 fr. ; M. François, Morteau (Doubs) 40 fr. ; M. Blanchard, Paris 10 fr. ; le Personnel et les Elèves du Lycée Lakanal, Sceaux (Seine) 100 fr. ; Mme Papineau Couture, Westmount (Canada) 2.000 fr. ; M. Villeveille, Meudon (Seine-et-Oise) 20 fr. ; Société Dolfus-Mieg, Mulhouse (Haut-Rhin) 200 fr. ; notre camarade Robineau, pour le Livre Parlé 20 frs ; Mme Albert Barré, Paris 200 fr.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE

Notre camarade Deschamps, 20 fr. ; Commune de la Ferté-Alais (Seine-et-Oise) 45 fr.



Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

† M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ;	Miss Grace Harper ;
† M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;	Miss Winifred Holt ;
M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;	Mme Léopold Kahn ;
† M. le général Balfourier ;	M. Krug ;
M. Brisac, <i>Préfet</i> ;	M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;
M. J. Ridgely-Carter ;	Mme la maréchale Maunoury ;
M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;	M. Samuel Milbank ;
M. Maurice Donnay, de l'Académie française ;	M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;
M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;	M. Henry Paté, <i>Député</i> ;
M. Fribourg, <i>Député</i> ;	† M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ;
Miss Alice Getty ;	M. le général Sainte-Claire-Deville ;
M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;	† M. Vallery-Radot.

